



**salon  
des services  
à la personne**

8ÈME ÉDITION  
**DOSSIER  
DE PRESSE**

.../en Personne - RCS B 408 684 389 - Crédits Photos : Fotolia

# 4, 5 et 6 décembre 2014

Paris • Porte de Versailles • Pavillon 7.1 • 10h-18h

[www.salon-services-personne.com](http://www.salon-services-personne.com)

Contact presse • Le Public Système

> Julie Dramard • [jdramad@lepublicsysteme.fr](mailto:jdramad@lepublicsysteme.fr) • 01 70 94 65 98

> Caroline Fichera • [cfichera@lepublicsysteme.fr](mailto:cfichera@lepublicsysteme.fr) • 01 41 34 20 99

# SOMMAIRE

<b>I. Comprendre les services à la personne</b>	
- 21 activités agréées services à la personne	p2
- Un secteur qui répond aux besoins de tous les français	p3
- Le vieillissement de la population : un facteur de développement pour le secteur	p3
- Comment profiter des services à la personne ?	p4
- Avec 1,9 million de salariés : un rôle essentiel pour l'emploi en France	p4
- Des structures prestataires, concentrées sur leur développement	p5
- 2,8 millions de particuliers-employeurs en France	p6
<b>II. Les évolutions législatives récentes</b>	
- De 2005 à 2010 : des mesures en faveur des services à la personne	p6
- Depuis 2010, une instabilité fiscale qui pénalise le secteur	p6
- Une Convention Collective Nationale qui structure et valorise le secteur	p7
<b>III. Le Salon des services à la personne est un salon grand public</b>	p8
<b>IV. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel</b>	p11
<b>V. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi</b>	p13
<b>VI. La Maison du Mieux Vivre</b>	p15
<b>VII. Le Salon des services à la personne en quelques chiffres : 25 000 visiteurs attendus</b>	p16
<b>VIII. Les partenaires du Salon des services à la personne</b>	p16
<b>IX. L'organisateur</b>	p19

## Visites officielles attendues au Salon des services à la personne 2014



**Axelle Lemaire,**  
Secrétaire d'Etat chargée du Numérique



**Laurence Rossignol,**  
Secrétaire d'Etat chargée de la Familles, des  
Personnes âgées et de l'Autonomie

## 3 événements aux synergies fortes, un rendez-vous national

Du 4 au 6 décembre



salon  
des services  
à la personne

**Le Salon des services à la personne**



**Solulo,** le Salon des Résidences  
seniors, Maison de retraite, Ehpad

Les 4 et 5 décembre



**Silver Economy Expo**

le Salon BtoB des technologies  
pour les seniors

### ■ ■ ■ 21 activités agréées « services à la personne »

Les services à la personne **regroupent les activités contribuant au mieux-être des personnes sur leurs lieux de vie**. La loi de 2005, modifiée par la loi du 23 juillet 2010, a défini comme "services à la personne" 21 activités regroupées en 3 familles : les services à la famille, les services de la vie quotidienne et les services aux personnes âgées, dépendantes, handicapées et aux familles fragilisées.

En plus de la déclaration qui permet aux familles de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux, les organismes doivent obtenir au préalable un agrément pour les services effectués auprès de publics fragiles (jeunes enfants, personnes âgées ou handicapées).

#### Les activités soumises à agrément et à déclaration<sup>1</sup> :

- ✓ Garde-malade, sauf soins
- ✓ Assistance aux personnes âgées
- ✓ Assistance aux personnes handicapées
- ✓ Aide mobilité et transport de personnes
- ✓ Accompagnement hors domicile PA et/ou PH
- ✓ Conduite du véhicule personnel
- ✓ Garde d'enfants de + de 3 ans et - de 3 ans à domicile

#### Les autres activités de services à la personne relevant uniquement de la déclaration<sup>1</sup> :

- ✓ Entretien de la maison et travaux ménagers,
- ✓ Petit jardinage,
- ✓ Petit bricolage,
- ✓ Garde d'enfants à domicile de + de 3 ans,
- ✓ Soutien scolaire,
- ✓ Cours à domicile,
- ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes,
- ✓ Préparation de repas à domicile (y compris commissions),
- ✓ Livraison de repas à domicile,
- ✓ Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- ✓ Livraison de courses à domicile,
- ✓ Assistance informatique et internet à domicile,
- ✓ Soins et promenade d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes (hors toilettage et soins vétérinaires),
- ✓ Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire,
- ✓ Assistance administrative à domicile,
- ✓ Accompagnement des enfants de + de 3 ans en dehors de leur domicile (hors transport scolaire),
- ✓ Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne.

---

<sup>1</sup> Source : DGE

## ■ ■ ■ Un secteur qui répond aux besoins de tous les français

### ■ Les services à la personne au service du plus grand nombre

Propulsés par deux moteurs démographiques (taux de natalité et vieillissement de la population), les services à la personne permettent de faire face aux attentes croissantes des familles :

- Plus de 74% de personnes qui y ont recours considèrent que l'aide reçue à domicile est une nécessité
- Elle est aussi perçue comme une sécurité (60%) et un appui essentiel pour le quotidien (58%)<sup>2</sup>

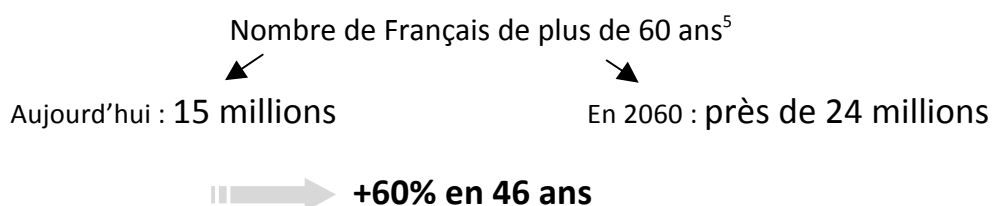
### ■ 12% des ménages français consommateurs de services à la personne

En 2012, 4,4 millions de ménages ont bénéficié de services à la personne, soit 12% des ménages français<sup>3</sup>. En détail<sup>4</sup> :

- Le budget annuel moyen déclaré consacré aux services à la personne est de 2 390 euros soit
- 9% des dépenses de consommation du foyer
- 17% ne bénéficient d'aucun avantage fiscal
- Les services les plus utilisés sont le ménage, la cuisine, la lessive et le repassage (pour 77% des ménages)

## ■ ■ ■ Le vieillissement de la population : un facteur de développement pour le secteur

L'allongement de l'espérance de vie et l'accompagnement du grand âge constituent un réel enjeu de société.



Les seniors sont déjà consommateurs de services à la personne<sup>6</sup> :

- 36% des plus de 50 ans bénéficient d'aide à la vie quotidienne dont près de 70% des 75 à 80 ans
- Dans 50% des cas, l'événement déclencheur de l'intervention d'une structure d'aide à domicile est d'ordre médical : problème de santé, sortie d'hospitalisation ou chute

<sup>2</sup> Baromètre UNA/Senior Strategic – Avril 2014

<sup>3</sup> Services à la personne : Bilan économique, enjeux de croissance\_ Olivier Wyman pour la Fesp

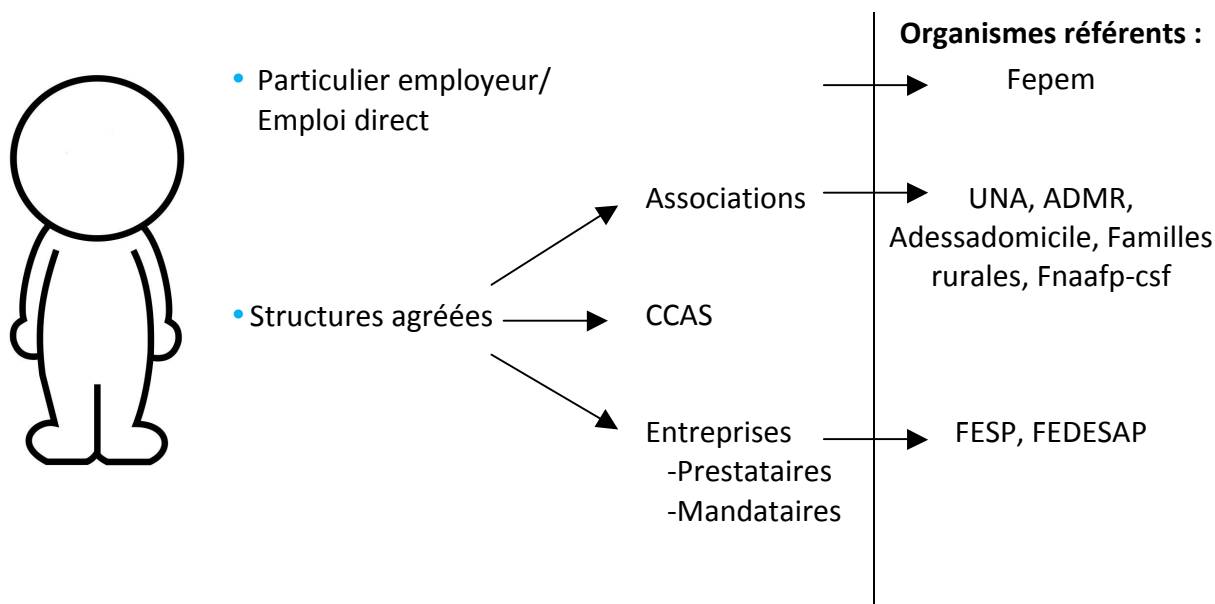
<sup>4</sup> Etude DARES 2014 "les services à la personne, qui y à recourt et à quel prix ?"

<sup>5</sup> Source : INSEE 2011

<sup>6</sup> Source : Baromètre UNA/Senior Strategic - Avril 2014

Les services à la personne permettent souvent aux seniors de rester plus longtemps à leur domicile. Les pouvoirs publics y voient un moyen de limiter la croissance des coûts pour l'Etat. C'est une opportunité évidente pour le développement du secteur des services à la personne ainsi que celui des gérontechnologies (nombreux exemples dans la Maison du Mieux Vivre, détail page 12).

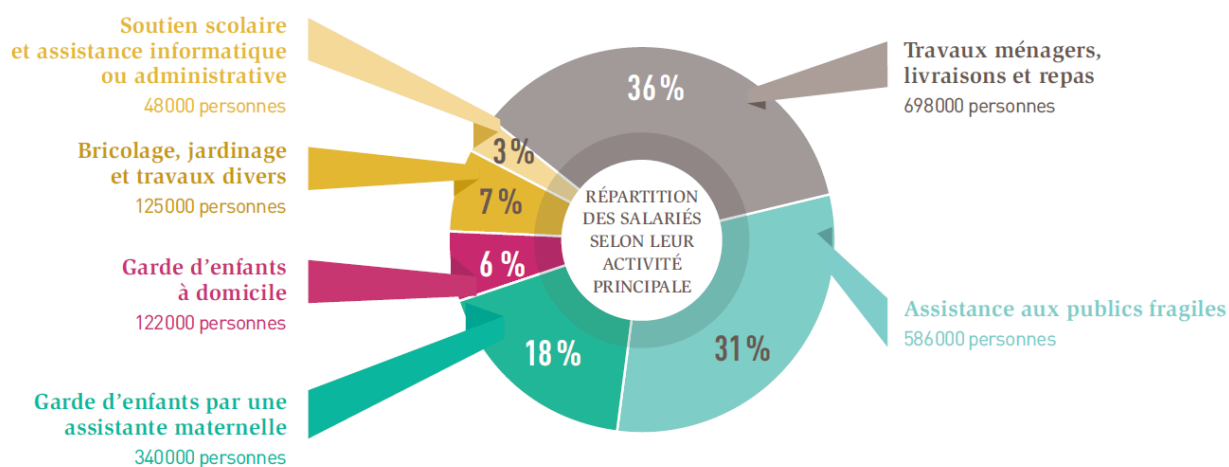
### ■■■ Comment profiter des services à la personne ?



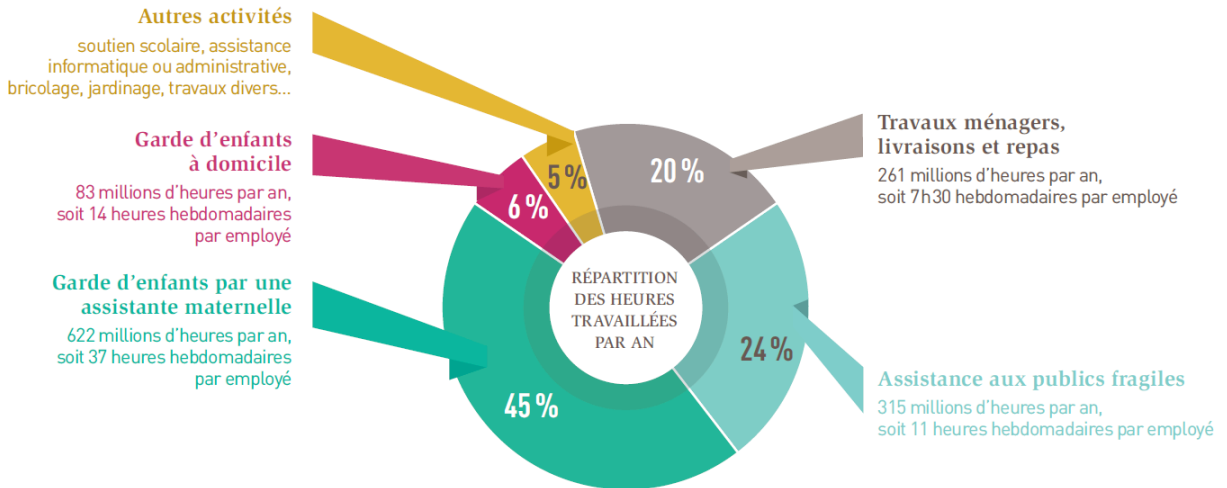
### ■■■ Un rôle essentiel pour l'emploi en France

Avec 1,9 million de salariés, les services à la personne représentent **3,7% des emplois en France**<sup>7</sup>.

Ces salariés se répartissent en 3 grands domaines d'activités : les travaux ménagers/livraisons de repas, l'assistance aux publics fragiles et la garde d'enfants :



<sup>7</sup> Source DGE 2012 « Catalogue pour agir » ; INSEE (population active en France)



Ce secteur est également un des **rare créateur d'emplois** :

- Depuis 2005, il a permis la création de plus de **390 000 nouveaux emplois**<sup>9</sup>
- Le Centre d'Analyse Stratégique estime qu'il peut en créer **170 000 de plus** d'ici 2016 et potentiellement jusqu'à 800 000 emplois sur le long terme.

Les salariés du secteur sont pour 90 % des femmes et 24 % d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans.<sup>10</sup>

### ■ ■ ■ Des structures prestataires concentrées sur leur développement

La croissance du secteur se reflète également dans le nombre de structures prestataires de services agréées :



Contrairement à l'image traditionnelle des services à la personne, les structures agréées ont de plus en plus recours aux technologies, tant pour gérer les intervenants à domicile que pour améliorer la qualité du service apporté.

Autre levier de développement pour les prestataires de services : innover en déployant une approche par « bouquets de service », pour accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes. Ceci afin de répondre globalement au projet de vie du bénéficiaire et de coordonner l'intervention des différents acteurs du maintien à domicile (professionnels et aidants).

<sup>8</sup> Source DGE 2012 « Catalogue pour agir »

<sup>9</sup> Cour des comptes 2010 - Etude juin 2013 O. Wyman « Services à la personne, pourquoi ça ne marche pas mieux ? »

<sup>10</sup> Source Insee Première\_Juillet 2013

<sup>11</sup> Source DGE au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et nOva

## ■ ■ ■ 2,8 millions de particuliers-employeurs en France

2,8 millions de foyers emploient des intervenants à domicile sous le statut de particuliers-employeurs : 1,99 million d'employeurs et 0,9 million d'assistantes maternelles<sup>12</sup>.

Dans le panorama des acteurs des services à la personne, les particuliers jouent un rôle important en employant en direct 910 000 salariés, ce qui représente près de 50% de la masse salariale du secteur.<sup>13</sup>

## II. Les évolutions législatives récentes

### ■ ■ ■ De 2005 à 2010 : des mesures en faveur des services à la personne

Création du chèque emploi service universel, allègement des charges sociales pour les particuliers-employeurs, maintien d'une TVA à 5,5 % pour les services à la personne... Les mesures du Plan Borloo mises en place en 2005, ont joué un rôle essentiel dans le développement du secteur<sup>14</sup> :

- Un taux de croissance moyen de la valeur ajoutée de 8% par an entre 2005 et 2010<sup>13</sup>
- Un secteur qui représentait en 2011, 1% du PIB, soit 17,4 milliards d'euros<sup>13</sup>
- Une réduction de 25% du travail au noir<sup>13</sup>

### ■ ■ ■ Depuis 2010, l'instabilité fiscale pénalise le secteur

Dans l'optique de réduire les dépenses publiques, plusieurs mesures instaurées depuis 2010 tendent à freiner le développement du secteur :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : **suppression de l'abattement forfaitaire de 15 points** sur les cotisations patronales pour les particuliers employeurs cotisant au réel et de l'exonération de cotisations patronales pour prestataires agréés
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : **augmentation du taux de TVA réduit de 5,5 % à 7 %**, mis à part pour les activités à destination des personnes handicapées ou âgées dépendantes
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :
  - **Suppression de la possibilité, pour le particulier-employeur et les entreprises mandataires, de déclarer les cotisations sociales sur une base forfaitaire**
  - **Plafonnement des réductions d'impôts** : l'avantage fiscal (crédit ou réduction d'impôt) pour les dépenses de services à la personne est maintenu à hauteur de 50%, dans la limite de 12 000 euros par an (+ 1 500€ par personne ou enfant à charge, dans la limite de 15 000 euros). En revanche, le plafonnement global des réductions

<sup>12</sup> Acosstat Mars 2014

<sup>13</sup> Source DGE

<sup>14</sup> Etude Juin 2013 - O. Wyman « Services à la personne, pourquoi ça ne marche pas mieux ? »

d'impôts a été ramené à 10 000 euros (au lieu de 18 000 euros + 4% du revenu en 2012).

- Au 1<sup>er</sup> juillet 2013 : hausse du taux de TVA de 7% à 19,6% pour cinq activités de services<sup>15</sup> à la personne
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : hausse du taux de TVA intermédiaire de 7% à 10%

L'allègement fiscal effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 prévoit **une hausse de l'allègement des charges liées à l'emploi à domicile de 0,75 euro à 1,5 euro** par heure déclarée<sup>16</sup>.

Parallèlement à toutes ces mesures, l'activité déclarée a diminué de 11% entre 2010 et 2012<sup>17</sup>. Cette diminution est à nuancer et laisse à penser à davantage de recours au travail au noir ou au gris.

## ■ ■ ■ Une Convention Collective Nationale qui structure et valorise le secteur

La Convention Collective Nationale des entreprises de services à la personne est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Les avancées présentes dans le texte de la convention :

- Mise en place d'une majoration du salaire horaire, en cas de travail le dimanche et des jours fériés.
- En cas d'utilisation du véhicule personnel pour réaliser des déplacements professionnels, entre 2 lieux d'intervention, le salarié "*a droit à une indemnité qui ne peut être inférieure à 12 centimes d'euros par km*".
- Le périmètre d'intervention a été réduit et s'étend désormais à un maximum de 45 kilomètres ou 60 minutes (au lieu de 60 kilomètres ou 90 minutes de rayon).
- Mise en place d'un régime de prévoyance qui se substitue à la sécurité sociale si le salarié n'a pas droit aux indemnités journalières (faute de remplir les conditions d'activité minimale requise).
- Meilleur encadrement du contrat de travail à durée déterminée dit de "*mission ponctuelle ou occasionnelle*": le recours à ce contrat "*est limité aux activités de garde ou d'accompagnement auprès des personnes fragiles et/ou dépendantes et auprès des enfants*". De plus, il "*doit satisfaire aux qualifications minimales requises*" et une entreprise "*ne pourra conclure plus de trois fois ce type de contrat avec un même salarié dans une année civile*".
- Les salaires conventionnels se situent dorénavant un peu au-dessus du Smic. Les minima conventionnels intègrent 4 niveaux, avec un taux horaire brut allant de 9,40 € à 9,55 €, avec en plus des majorations selon l'ancienneté.

Les discussions se poursuivent toutefois, en particulier sur un accord de branche relatif aux contrats à temps partiel, modifiés par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et qui fixe le CDD à une durée minimale de 24H par semaine.

<sup>15</sup> Les petits travaux de jardinage, les cours à domicile (hors soutien scolaire), l'assistance informatique et Internet à domicile, la maintenance, l'entretien et la vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire et les activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personne

<sup>16</sup> Cet allègement ne concerne que les services à domicile liés à la garde d'enfants de moins de 6 ans ou à certains services d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées ou handicapées dépendantes.

<sup>17</sup> [http://www.fesp.fr/sites/default/files/etude\\_sap\\_wyman\\_fesp\\_2013.pdf](http://www.fesp.fr/sites/default/files/etude_sap_wyman_fesp_2013.pdf)



### III. Le Salon des services à la personne est un salon grand public

#### ■ ■ ■ La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »

Au sein de l'Espace Grand Public, les visiteurs peuvent :

- **Trouver le service à la personne dont ils ont besoin**  
Le salon couvre tous les secteurs des services à la personne. Les particuliers rencontrent des représentants de l'emploi à domicile, des enseignes nationales, des structures de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mise en relation... L'occasion de comprendre et de comparer toutes les solutions pour obtenir plus d'aide à la maison.
- Découvrir les solutions qui existent pour les aider eux et leurs proches, à **comprendre les avantages fiscaux** auxquels ils ont droit, le mode de fonctionnement du CESU (Chèque Emploi Service Universel)... notamment auprès de la Direction Générale des Entreprises (DGE) ou du CNCESU (Centre national du CESU).
- **Faire le plein d'informations pratiques sur les intervenants à domicile**  
Emploi direct, recours à une entreprise ou une association : pour un particulier il n'est pas aisé de faire le choix qui correspond le mieux à ses besoins.  
Pour répondre à toutes les interrogations, les organismes de référence tels que la FEPEM - Fédération des particuliers-employeurs - la FESP - Fédération du Service aux Particuliers - la FEDESAP - Fédération Française des Services à la personne et de Proximité - la FEHAP - Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne - le CNCESU ou encore les réseaux associatifs UNA, ADMR, Adessa Domicile... renseignent les visiteurs sur leur stand et lors des conférences dédiées.

#### ■ ■ ■ Des conseils pour recruter et gérer la relation avec un intervenant au Village de l'Emploi à domicile

Les particuliers qui salarient à domicile une personne pour faire garder leurs enfants, faire quelques heures de ménage ou encore assister un proche dépendant, sont appelés les particuliers-employeurs.

Pour connaître leurs obligations vis-à-vis d'un salarié intervenant à domicile, savoir comment le déclarer, utiliser le CESU pour le rémunérer et maîtriser sur les démarches administratives et les aspects juridiques, les particuliers-employeurs rencontrent les exposants du Village de l'Emploi à domicile<sup>18</sup> :

- Le CNCESU (Centre national du Chèque Emploi Service Universel)
- La FEPEM (Fédération des particuliers employeurs)
- IPERIA l'Institut (Portail de la professionnalisation des emplois de la famille)
- L'IRCEM (Protection sociale des emplois de la famille)
- Particulieremploi.fr

Ils profitent également d'un programme de micro-conférences et d'animations.

<sup>18</sup> Parrainé par CNCESU, FEPEM et IPERIA L'INSTITUT

## ■ ■ ■ Un Parcours Petite Enfance et Jeunesse pour les familles

Si 25% des parents d'enfants de moins de 3 ans souhaitent mettre leurs enfants en crèche, ils ne sont que 14% à obtenir satisfaction<sup>19</sup>. Recruter une garde d'enfant ou trouver une assistante maternelle constituent des alternatives efficaces et souvent plus souples.

Mais quelles sont les caractéristiques de chaque mode de garde ? Quels sont les aides financières disponibles ? Comment trouver une nounou ? Comment la déclarer ?

Le Salon des services à la personne propose un **Parcours Petite Enfance et Jeunesse**, pour apporter des **réponses concrètes aux parents**.

Au programme :

- Des **exposants spécialisés dans la garde d'enfants** : A2Micile Europe, Apéf Services, Axeo Services, Bonjour Services, Centre Services, Family Sphere, Free Dom, Hexa Service, Kangourou Kids, Kid's Paradis, Merci+, O2, Shiva, Tout à Dom Services...
- **Le Village de l'Emploi à domicile** (détails page 8)  
Les parents y trouvent des conseils pour recruter et gérer la relation avec leur assistante maternelle, mettre en place une garde d'enfant à domicile ou une garde partagée.
- **Samedi 6 décembre, des animations ludiques à partager en famille** : ateliers d'éveil musical, création de bracelets en élastiques, concours de dessins, fabrication et dégustation de pop-cakes...

## ■ ■ ■ Une offre complète pour les seniors autonomes, les personnes âgées dépendantes et leurs aidants

La France compte 15 millions de Français de plus de 60 ans<sup>20</sup> dont 1,2 million de personnes dépendantes<sup>21</sup>. 90% des Français expriment pourtant le souhait de rester à leur domicile dans le cadre d'une dégradation physique liée à l'âge<sup>22</sup>.

Le Salon des services à la personne présente deux espaces essentiels pour aider les visiteurs à trouver des solutions adaptées à leur situation.

- **Pour les seniors autonomes : le Village Bien vivre sa retraite**<sup>23</sup>

La Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV) et ses partenaires informent les futurs ou jeunes retraités sur les bonnes pratiques à mettre en place pour conserver une bonne qualité de vie et mieux vieillir à domicile.

Quels exercices pratiquer au quotidien pour garder la forme ? Comment avoir une alimentation équilibrée ? Comment adapter facilement son logement ?... Les visiteurs profitent également de micro-conférences dédiées pour faire le plein de conseils.

---

<sup>19</sup> Source : Haut Conseil de la Famille - Accueil des jeunes enfants et offre de loisirs et d'accueil des enfants et adolescents autour du temps scolaire : la diversité de l'offre et les disparités d'accès selon les territoires. - Note d'analyse - Février 2013.

<sup>20</sup> Source : INSEE 2011

<sup>21</sup> Source : DREES (Enquête trimestrielle 2012, chiffres provisoires) « 2012, Les chiffres clés, de l'aide à l'autonomie » CNSA – Juin 2012.

<sup>22</sup> Source : Etude OpinionWay pour LJ Corp - Dépendance et MAD, Mars 2012

<sup>23</sup> Parrainé par la CNAV

- **Pour les personnes dépendantes et les aidants : le Village de l'Aide aux aidants**<sup>24</sup>

Des associations et spécialistes y **soutiennent les visiteurs**, les **informent sur la législation** et les **orientent dans les démarches qui allègent leur quotidien**.

Comment les services à la personne peuvent aider au quotidien ? Comment prévenir les accidents ? Mieux comprendre certaines maladies... Des micro-conférences dédiées apportent également des réponses précises et des conseils pour mieux vivre leur situation d'aidant.

- **Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite et EHPAD**

Grâce à la tenue conjointe de ce salon, dans un espace à taille humaine, les visiteurs peuvent comparer différentes solutions :

- **Rester à domicile**, soutenu par des intervenants « services à la personne »
- **Choisir une résidence seniors** ou **une maison de retraite**

## ■ ■ ■ **Deux Villages pour permettre aux publics en situation de handicap et fragiles de bien vivre à domicile**

- **Le Village Handicap & Autonomie**

Des spécialistes renseignent les personnes en situation de handicap depuis leur naissance et celles pour lesquelles la dépendance est apparue avec l'âge. Les visiteurs découvrent les solutions et services développés pour faciliter et préserver leur autonomie ou qui répondent aux besoins d'accompagnement de leurs proches.

Se mettre dans la peau d'un malvoyant, monter un trottoir en fauteuil roulant, découvrir les conséquences des déficiences sensorielles... Les visiteurs testent également les animations proposées par les exposants du village pour se projeter dans le quotidien d'une personne handicapée.

- **Le Village Santé, Soins et Hospitalisation à domicile (HAD)**<sup>25</sup>

Les services sanitaires et médico-sociaux à domicile représentent un peu plus de 5 600 structures. Ils ont accompagné près de 225 000 personnes en 2012<sup>26</sup>. HAD, SSIAD, SPASAD... Qu'est ce qui se cache derrière ces sigles ? Quels sont les avantages à faire appel à ces services ? Vers quels interlocuteurs se tourner pour déclencher une intervention ?

Pendant 3 jours, des experts renseignent et conseillent les visiteurs du salon sur ces modes de prise en charge de plus en plus courants et les solutions qui existent pour favoriser le maintien à domicile des patients.

Sur cet espace, les exposants proposent également des micro-conférences dédiées pour apporter des réponses aux visiteurs.

---

<sup>24</sup> Parrainé par l'IRCEM

<sup>25</sup> Parrainé par la Fehap et la Fondation Santé Services

<sup>26</sup> Rapport Fehap : "Les services à domicile sanitaires, sociaux & médico-sociaux". 2013

## ■ ■ ■ Samedi 6 décembre : des animations pour petits et grands

Le Salon des services à la personne propose aux visiteurs de partager un moment convivial, en famille ou entre amis, en participant à diverses animations ludiques et sportives, praticables à tout âge.

Parmi les animations :

- Cours d'initiation au Yoga, au Taïso, à la Boccia, au Mölkky, au Madison...
- Ateliers de guitare et de chant
- Karaoké géant, pièce de théâtre...
- Atelier d'initiation aux gestes de premiers secours
- Scrabble, Bridge, jeux de société
- Ateliers culinaires

Ils sont également invités à participer au Grand Quiz des services à la personne, animé par Julien Lepers, samedi 6 décembre, de 14h30 à 16h00.<sup>27</sup>

## IV. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel

### ■ ■ ■ Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures agréées

Pour répondre à l'ensemble des besoins des créateurs et dirigeants de structures de services à la personne (entreprises et associations), l'Espace Professionnels du salon regroupe un large panel d'exposants.

Les visiteurs peuvent ainsi :

- Faire le point sur les évolutions et les réglementations du secteur avec des organismes tels que la Direction Générale des Entreprises (DGE)
- Rencontrer les fédérations et groupements professionnels, les syndicats patronaux et les syndicats de salariés
- Echanger avec des organismes de formation et de professionnalisation pour faire progresser leurs salariés
- Trouver des services utiles pour leur activité (outils technologiques, solutions d'assurance, mutuelle, prévoyance retraite)

Le salon leur propose également, en accès libre, des conférences pour les aider à créer ou développer leur activité, améliorer la qualité de leur service et fidéliser leurs salariés.

---

<sup>27</sup> Organisé en partenariat avec la Fepem et Iperia l'Institut

## ■ ■ ■ Un secteur incontournable pour les candidats à la franchise

Outre le potentiel de développement du secteur, les services à la personne sont attractifs pour les candidats à la franchise car :

- Les **tickets d'entrée y sont accessibles**
- Choisir les services à la personne, c'est **choisir une activité valorisante** qui **génère de la reconnaissance** à la fois pour le franchisé et ses salariés, possédant **un fort enjeu humain**.

Le Salon des services à la personne propose donc aux candidats à la franchise un parcours "**Entreprendre en franchise dans les services à la personne**<sup>28</sup>" pour leur permettre **d'évaluer toutes les opportunités de ce secteur**.

Au programme :

- **Le plus grand rassemblement de franchises du secteur avec 23 franchiseurs présents.**  
L'occasion de rencontrer et d'échanger en direct avec les fondateurs et dirigeants :  
A2Micile Europe, Adele, Adhap Services, Age D'Or Services, Amelis Groupe Sodexo, Apéf Services, Axeavita, Axeo services, Bonjour Services, Centre Services, Family Sphere, Free dom, Générale des services, Hexa Service, Kangourou Kids, Maison et Services, Merci +, O2, Senior Compagnie, Shiva, Tout à Dom Services, Vitame<sup>29</sup>...
- La Fédération Française de la Franchise qui conseille les futurs franchisés sur ce mode de création
- La FESP et la FEDESAP renseignent les candidats à la franchise sur les avantages et opportunités du secteur à l'occasion des Journées de la franchise dans les services à la personne
- Des conférences pour mieux connaître la franchise

## ■ ■ ■ 2 conférences dédiées aux entrepreneurs pour découvrir les opportunités liées au vieillissement de la population

Maintien à domicile, silver économie, services à la personne... Propulsés par la *seniorisation* de la population, de nouveaux marchés émergent et représentent des opportunités pour les créateurs d'entreprise et porteurs de projet.

Le Salon des services à la personne, conjointement à Silver Economy Expo, organise 2 conférences sur cette thématique :

- **Vieillesse de la population : quelles opportunités pour les entrepreneurs ?**  
Jeudi 4 et Vendredi 5 décembre de 9h00 à 10h00

*Dès 2015, les seniors effectueront 54% des dépenses de consommation en France. Leurs besoins et attentes, encore trop peu pris en compte, ouvrent la voie à des marchés porteurs de produits et de services, en France et à l'export, qu'ils soient BtoB ou BtoC. Logement, loisirs, transports, bien-être, sécurité, alimentation, télécommunications, services... Quels sont les marchés à plus fort potentiel ?*

---

<sup>28</sup> En partenariat avec Pages Jaunes

<sup>29</sup> Liste arrêtée au 22/11/2014

*Comment se lancer et tirer son épingle du jeu ? Une conférence « Boussole » pour tous les créateurs d'entreprise et entrepreneurs qui veulent comprendre et saisir les opportunités de la filière.*

Avec la participation de :

- **Jeudi 4 décembre** : Pascal Cadeau, DG de la Girandière, Vice-Président du SNRA (Syndicat National des Résidences avec services pour Aînés), Mohamed El Manani, Fondateur et dirigeant de Gesnord et Président de la section Artois du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants), Franck Lehuédé, Chef de projet sénior au CREDOC, Philippe Metzenthin, Administrateur de la FFD (Fédération Française de Domotique) en charge de la commission « Handicap & Silver Economie », Julien Moineau, Fondateur et PDG de AXEO Services.
- **Vendredi 5 décembre** : François Georges, Président de Jardins d'Arcadie et du SNRA (Syndicat National des Résidences avec services pour Aînés), Martine Ghnassia, Directrice Planning Stratégique et Communication IFOP, Denis Jacquet, Président de Parrainer la croissance, Christian Junik, Président de la Fédésap et d'Apef Services, Guillaume Richard, PDG d'O2 et Vice-Président de la FESP (Fédération du service aux particuliers), Chantal Zimmer, Déléguée Générale de la Fédération Française de la Franchise.

## ■ ■ ■ Le Village Formation pour progresser

Quels sont les impacts de la réforme de la formation professionnelle sur les structures de services ? Comment former ses salariés aux besoins liés à la dépendance ? A l'utilisation des nouvelles technologies ?

Au travers d'échanges et de 4 formations proposées chaque jour, les exposants de ce village conseillent les dirigeants pour leur permettre d'améliorer toujours plus la qualité de leurs services.

## V. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi

Pour les demandeurs d'emploi et les intervenants à domicile qui souhaitent compléter leurs heures de travail, le salon est une l'opportunité de :

- Trouver des **conseils pratiques** pour s'orienter et **mieux « se vendre »**
- **Rencontrer des recruteurs** qui recherchent des intervenants à domicile
- Faire le point sur leurs **droits** et sur les **formations disponibles**

Et sur le **stand Pôle Emploi**, des experts les conseillent sur les métiers et les formations des services à la personne (petite enfance, grand âge, informatique...). Ils les renseignent aussi sur l'obtention d'un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience et sur le financement possible des stages d'accompagnement.

## ■ ■ ■ Pour trouver un emploi : 1 000 postes à pourvoir dans les bureaux de recrutement

Les visiteurs à la recherche d'un emploi dans les services à la personne peuvent passer un entretien directement au Salon des services à la personne. 25 bureaux sont animés pendant les 3 jours par des structures en recherche de collaborateurs.

Exemples de profils recherchés :

- Directeurs d'agence
- Auxiliaires de vie
- Assistants de vie
- Gardes d'enfants
- Aides ménagères
- Intervenants à domicile tous secteurs

## ■ ■ ■ Pour s'informer : l'Espace Salariés/Futurs Salariés et les conférences

Des organismes spécialisés présentent les formations possibles dans le secteur.

Parmi eux :

- AGEFOS PME
- CNED
- IFAP
- Pôle emploi
- Stratégie CF

Accompagnement spécialisé des personnes âgées, compétences numériques, convention collective... Des conférences dédiées permettent également aux salariés et futurs salariés de progresser dans leur métier.

## ■ ■ ■ Des organismes pour mieux connaître et défendre ses droits

Ils renseignent les intervenants sur leurs droits et devoirs.

Sont présents cette année :

- **Associations** : ADMR, Adessa domicile, UNA
- **Syndicats de salariés** : Fédération des services CFDT, FGTA-FO/ SYNAM-SPE, CFTC santé-sociaux, CGT commerce et services
- **Fédérations** : FESP, FEDESAP
- **Emploi direct** : CNCESU, FEPEM
- **Ministère/Gouvernement** : DGE
- **Groupement de prévoyance/retraite des salariés** : IRCHEM, KLESIA

## VI. La Maison du Mieux Vivre

La **Maison du Mieux Vivre** est la **vitrine des solutions qui facilitent le quotidien à domicile**, pour une maison connectée, sécurisée et simplifiée.

Elle est organisée autour de 3 espaces :

- **La Maison d'Aujourd'hui** : les solutions technologiques actuelles qui favorisent l'autonomie et sécurisent le logement y sont présentées (services de téléassistance, visioassistance et téléprésence...)
- **La Maison de Demain** : les visiteurs y découvrent **les robots de service personnel qui révolutionneront le mieux-vivre chez soi ou en établissement pour seniors**.
  - Comme par exemple: *BEAM de Awabot, Sami du CRIIF, Aria de Cybedroid, PARO de Inno3med, Visioconsult de Noveup.*
- **L'Adaptation du Logement** : conseils et solutions pour prévenir les risques domestiques et adapter son logement à ses besoins actuels et futurs y sont proposés.

Nouveau dans l'Espace Adaptation du Logement :

- L'Ordre des architectes de Paris organise **des consultations individuelles gratuites** pour **conseiller les visiteurs sur l'adaptation de leur logement**.
- La **Fédération Française de Domotique** présente les **technologies qui favorisent l'autonomie à domicile**.
- **Les Partenaires de la Maison du Mieux Vivre**

La **Maison du Mieux Vivre** est réalisée en partenariat avec le **PRIF**, partenaire depuis la première édition en 2010, et avec la **Fédération Française de Domotique**.

### **PRIF**

Acteur clé de la prévention, le Prif "Prévention Retraite Île-de-France" regroupe l'Assurance retraite Île-de-France, la Mutualité Sociale Agricole et le Régime Social des Indépendants, dans un but commun : préserver la perte d'autonomie. Il propose des ateliers de prévention collectifs sur des thématiques liées au bien vieillir (la santé, le bien être, la mémoire, l'activité physique, l'aménagement de l'habitat, etc.).

### **Fédération Française de Domotique**

La Fédération Française de Domotique ambitionne d'accélérer le développement de l'habitat connecté et propose d'accompagner en toute indépendance les porteurs de projet dans l'intégration de solutions simplifiées, au carrefour de la domotique et des objets connectés qui faciliteront grandement le maintien à domicile ou la prise en charge dans des établissements spécialisés pour personnes âgées.



## VII. Le Salon des services à la personne en quelques chiffres

### ■ ■ ■ Le Salon des services à la personne 2014, c'est :

- 25 000 visiteurs attendus
- 200 exposants
- 100 conférences
- Du 4 au 6 décembre 2014, Porte de Versailles - Pavillon 7.1, de 10h00 à 18h00

### ■ ■ ■ Qui visite le salon<sup>30</sup> ?

- **28% de particuliers à la recherche de solutions pour eux et leurs proches**
- **27% de créateurs et dirigeants de structures :**
  - Porteurs de projet
  - Créateurs d'entreprises ou d'associations
  - Futurs franchisés
  - Auto-entrepreneurs enregistrés ou non
- **28% de demandeurs d'emploi et intervenants à domicile**
- **17% d'autres professionnels** (DRH, réseaux d'accompagnement aux entreprises, réseaux d'accompagnement aux demandeurs d'emploi, collectivités locales, personnes en formation...)

### ■ ■ ■ Accès

Invitation gratuite sur [www.salon-services-personne.com](http://www.salon-services-personne.com)

L'invitation pour le Salon des services à la personne donne également accès à Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite, EHPAD, qui se tient au même lieu et aux mêmes dates

## VIII. Les partenaires du Salon des services à la personne

### ▪ La Direction Générale des Entreprises

Sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international.

La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. Cette connaissance et cette proximité lui permettent d'établir des diagnostics partagés pour des actions publiques pertinentes.

---

<sup>30</sup> Sur la base de l'étude visiteurs 2013

Au sein de la DGE, la Mission des services à la personne (MISAP) pilote la politique publique en faveur du développement économique du secteur.

En coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur, elle met en œuvre des actions structurantes en faveur des services à la personne, notamment pour le développement de l'emploi, de la qualification, de la qualité et de l'innovation. Elle assure un rôle d'observatoire économique et statistique et coordonne le développement du CESU. Elle assure la diffusion de l'information sur le secteur.

#### ▪ La FEDESAP

Affiliée à la CGPME, la Fédésap est née en 2007 à l'initiative de dirigeants d'entreprises. Ses objectifs : **représenter** et **défendre** le modèle porté par les TPE-PME du secteur et **contribuer** à leur pérennité.

La Fédésap représente plus de 1100 structures sur les territoires, en proximité immédiate de leurs clients. Titulaires de l'Agrément à 99% et *relais de terrain* d'une politique globale de la famille, nos adhérents interviennent auprès des publics fragiles dans une volonté d'amélioration continue de la qualité de services.

La dimension humaine et sociale de nos activités est primordiale, comme l'est la qualité des emplois qu'ils créent et le professionnalisme de leurs intervenants. Nos adhérents emploient plus de 30000 salariés participant à la structuration d'un secteur qui souffre, souvent à tort, d'une image dégradée.

Les axes défendus par la Fédésap : **organiser et structurer le secteur des SAP nationalement et en proximité** grâce à son réseau de plus de 70 Délégués territoriaux.

#### ▪ La FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne)

Née en 1936, la FEHAP est la fédération de référence des champs sanitaire, social et médico-social du secteur Privé Non Lucratif.

Elle réunit des associations, fondations, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance et structures mutualistes gestionnaires d'établissements et services qui accompagnent et soignent les personnes malades, en situation de handicap, de perte d'autonomie ou d'exclusion sociale et accueillent de jeunes enfants.

La Fehap regroupe plus de 800 adhérents des Services à Domicile sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Une fédération qui prône :

- Des valeurs humanistes : elle place la primauté de la personne avant toute autre considération
- Une volonté de partage : elle développe entre ses membres une culture de solidarité et de service au public
- Un engagement social : elle favorise la qualification, la professionnalisation, et la promotion des personnels, la qualité des soins et des services
- Une affirmation de ses responsabilités : elle tient pour essentiel la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix, et de l'évaluation des prestations

#### ▪ La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

La FEPEM est l'organisation socio-professionnelle qui représente **3,6 millions de particuliers employeurs**. Elle porte le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers, qu'elle contribue à développer et à promouvoir. Elle est le partenaire social des représentants syndicaux des **1,6 million de salariés et assistantes maternelles du particulier employeur** et l'interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics en matière d'emploi à domicile.

Au quotidien, la FEPEM propose aux particuliers qui emploient à domicile ou qui souhaitent devenir employeur, des conseils pratiques et un accompagnement personnalisé, par téléphone, par courriel, sur Internet ou au sein de ses Relais Particulier Emploi dans toute la France.

#### ▪ **La FESP**

La Fédération du Service aux Particuliers représente tous les acteurs privés de la profession des services à la personne. Elle est l'unique interlocuteur en France qui associe l'ensemble des catégories d'acteurs à son action : prestataire, mandataire, emploi direct et grandes sociétés.

La Fédération représente l'ensemble des adhérents des syndicats et collèges la constituant. Cette représentativité et sa reconnaissance lui permettent de remplir pleinement ses missions, qui sont :

- Structurer, organiser et développer la profession
- Promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents pour assurer leur développement durable
- Promouvoir la liberté de choix du consommateur entre les différentes formules de services.

La Fesp a créé l'EFSI fédération européenne des services à la personne, dont l'objectif est d'élargir le domaine du service à la personne dans chacun des pays en protégeant et développant les intérêts professionnels du secteur au niveau européen.

#### ▪ **Groupe IRCHEM, la protection sociale des emplois de la famille**

Le Groupe IRCHEM, partenaire de la première heure, est présent au Village de l'Emploi à Domicile, aux côtés de la FEPEM, d'IPERIA et du CNCESU, avec des conseillers pour répondre aux questions de chacun.

Chacun trouvera avec le Groupe IRCHEM le conseil qu'il attend sur les questions de retraite, de prévoyance, de santé, d'action sociale, de prévention et même, cette année, d'assurance auto !

Dès cette année, le Groupe IRCHEM, toujours à l'écoute des attentes de ses publics, propose une offre assurances réservée à ses adhérents avec des solutions et des garanties adaptées à leurs usages en assurance auto et en protection juridique. En 2015, des garanties multirisques habitation et responsabilité civile professionnelle compléteront l'offre. Des études personnalisées sont proposées sur le stand IRCHEM.

Des conseillers retraite de l'ARRCO complètent une équipe IRCHEM rompue à la protection sociale. Le Groupe IRCHEM, qui intensifie ses actions de prévoyance, est aussi présent sur le Village de l'Aide aux Aidants, avec un stand sur le thème "Vivons bien, vivons mieux".

"**Vivons bien, vivons mieux**" est une marque de **Quatersperanto**, filiale d'IRCHEM Prévoyance, axée sur la prévention au quotidien, avec un programme désormais sur le site [www.vivonsbienvivonsmieux.fr](http://www.vivonsbienvivonsmieux.fr). Nous avons tous besoin de nous sentir bien dans notre corps et dans notre tête pour vivre mieux et plus longtemps.

"Vivons bien, vivons mieux" propose de faire le plein de conseils et de services pour entretenir sa forme au quotidien, réaliser un bilan santé et se faire accompagner pour adapter son mode de vie. Pour gérer son capital santé tout en s'amusant avec les quiz, l'objectif est le "zéro faute" pour tous.

Mieux vivre au quotidien, c'est aussi anticiper les risques d'accidents. Grâce aux fiches pratiques, la sécurité est une priorité. Chacun pourra apprendre de façon ludique à reconnaître les situations dangereuses et à acquérir de bons réflexes. L'espace de divertissements et d'échanges est à découvrir pour s'évader à travers des univers chers aux publics des emplois de la famille : cuisine, jardinage, évasion, jeux, actualités...

## IX. L'organisateur

Le Salon des services à la personne est un événement organisé par un groupe de communication créé en 1999 par quatre associés (Alain Bosetti, Serge Eberhardt, Marie-Pierre Doré et Mark Lahore). Ce groupe organise des événements à forts enjeux économiques, sociaux et humains et intègre une agence de communication, « en Personne ».

### Les événements



Le Salon des services à la personne est l'événement national du secteur et contribue à le dynamiser et le valoriser.

Invitation gratuite sur : [www.salon-services-personne.com](http://www.salon-services-personne.com)



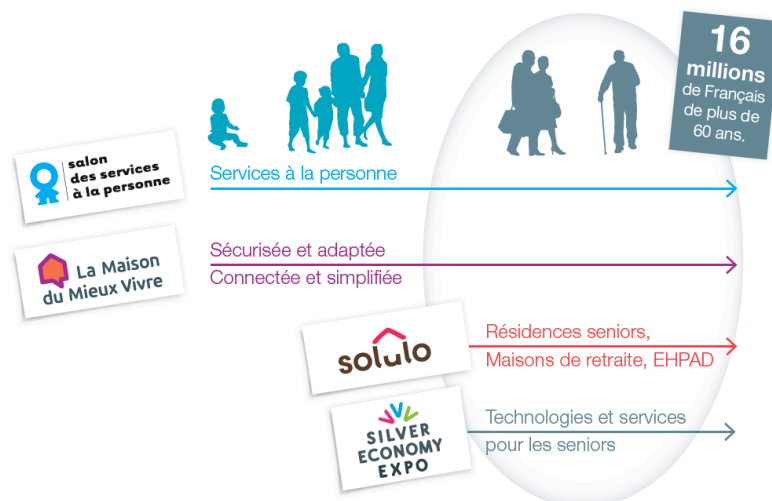
Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite, Ehpad. Il se tient conjointement au Salon des services à la personne.

Invitation gratuite sur : [www.solulo.com](http://www.solulo.com)



Silver Economy Expo, le Salon BtoB des technologies et services pour les seniors, est le carrefour d'échanges de tous les acteurs de la filière. Il se tient conjointement au Salon des services à la personne et à Solulo

Badge d'accès gratuite sur : <http://www.silver-economy-expo.com/>



Le Salon des micro-entreprises est depuis 1999, l'événement national des dirigeants, créateurs de petites entreprises et indépendants. La prochaine édition aura lieu du 6 au 8 octobre 2015 au Palais des congrès de Paris.

Invitation gratuite sur : [www.salonmicroentreprises.com](http://www.salonmicroentreprises.com)



Alain Bosetti et Mark Lahore ont fondé en 1996 l'agence en Personne, agence de conseil en communication 360° et en 1997, Soho Agency, l'agence spécialiste du marché des entrepreneurs.



### Contacts presse - Le Public Système

Julie Dramard - [jdramard@le-public-systeme.fr](mailto:jdramard@le-public-systeme.fr) - 01 70 94 65 98

Caroline Fichera - [cfichera@le-public-systeme.fr](mailto:cfichera@le-public-systeme.fr) - 01 41 34 20 99